



École Mathieu-Martin

511, rue Champlain, Dieppe, NB, E1A 1P2
Téléphone (506)856-2770 Télécopieur (506)856-2779

Directive sur les travaux remis en retard

But :

Dans un souci d'équité, de rigueur, d'engagement et de responsabilisation, l'école préconise le développement de compétences reliées à la ponctualité.

L'élève doit remettre ses travaux à temps.

S'il ne le fait pas,

- L'enseignant enverra un courriel aux parents d'élèves qui n'ont pas remis leur travail à temps.
- L'élève sera référé à la direction et une rencontre aura lieu.
- Il devra remettre le travail à la direction le lendemain matin avant 9h15. S'il ne respecte pas ce temps limite, il devra le terminer pendant l'heure du diner. Si le lendemain à 9h15, le travail est encore incomplet, il perdra encore son diner jusqu'à ce que le travail soit remis.
- Le travail sera mis dans la case de l'enseignant et un courriel lui sera envoyé.

Les travaux doivent être remis avant la fin du semestre en cours. Une date limite sera fixée. Les travaux non remis entraîneront une note « incomplète » pour le cours.